



**Procès-Verbal de la réunion
de la Commission Administrative du CCAS
du 12/04/2023 à 17 heures 15
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 06/04/2023

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, DIDIER Guy, DAULIACH Gaëtane, SAMBUIS Xavier, BALMAIN Christophe, NOVEL Dominique, PARISEL Thérèse, GUERIN Martine

ABSENTS : MM. VIAL Brigitte (pouvoir à NOVEL Dominique)
Madame Gaëtane DAULIACH a été désignée secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte de gestion 2022

Présentation du compte de gestion 2022 du CCAS établi par le percepteur.

Décision : 9 voix pour

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2022 du CCAS.

2/ Approbation du compte administratif 2022

Décision : 8 voix pour (Fabrice BAUDRAY ne prend part ni au vote ni au débat)

La Commission Administrative du CCAS approuve le compte administratif 2022 du CCAS comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture 2021 : (1)	+ 3 231,51 €	- 147,76 €
Part affectée à l'investissement (2)	- 147,76 €	
Dépenses 2022 : (3)	- 4 970,09 €	- 682,70 €
Recettes 2022 : (4)	+ 13 389,95 €	+ 697,76 €
Résultat 2022 : (5)= (3) + (4)	+ 8 419,86 €	- 15,06 €
Résultat de clôture 2022 : (1) +(2) + (5)	+ 11 503,61 €	- 132,70 €

3/ Affectation des résultats 2022

Décision : 9 voix pour

Affectation du résultat cumulé 2022 de fonctionnement soit 11503,61 € comme suit : 132,70 € au compte 1068 recettes investissement et 11370,91 € au compte 110 report à nouveau

Inscription des résultats 2022 au budget primitif 2023 du CCAS.

4/ Approbation du budget primitif 2023

Décision : 9 voix pour

Approbation du budget primitif 2023 du CCAS s'élevant à 22136,91 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 15354,70 € en recettes et dépenses d'investissement.

5/ Divers

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Président lève la séance à 17h45.

La secrétaire de séance
Gaëtane DAULIACH

Le Maire
Fabrice BAUDRAY

